



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Montpellier, le

26 FEV. 2025

MONSIEUR FREDERIC BOURQUIN
Président
Maison de l'Europe de Nîmes
46, 48 rue de la République
30900 NIMES

NOS RÉF. : AN/FD/SC/MBP

AFFAIRE SUIVIE PAR : Marie-Béatrice PLANCHE

CONTACT : qualite_certifregion@laregion.fr

Tél.: +33 (0)4 67 22 97 10

OBJET : Notification d'attribution du label Certif'Région

Monsieur le Président,

Au nom des partenaires pour la démarche qualité de la formation professionnelle réunis en Comité de Labellisation le 11/02/2025, j'ai le plaisir de vous informer que le label qualité Certif'Région vous est attribué.

Cette attribution de label est double lorsqu'elle intervient, après un audit initial. Dans ce cas, vous obtenez également la certification Qualiopi.

Ce label est délivré par l'Instance de Labellisation Certif'Région pour une durée de 3 ans. Il garantit le respect des engagements que vous avez pris, en conformité avec :

- La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel engageant les opérateurs de formation à disposer, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la certification nationale Qualiopi ;
- Le Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, qui décrit les 7 critères et 32 indicateurs exigés pour la qualité ;
- La reconnaissance par France Compétences, de la Région Occitanie en tant qu'Instance de Labellisation, depuis le 23 décembre 2019. Cette reconnaissance a été renouvelée le 15 décembre 2022 pour une durée de 3 ans. Elle permet à la Région Occitanie et ses partenaires de proposer un label intitulé Certif'Région comprenant 1 critère et 12 indicateurs spécifiques.

- L'arrêté du 1er février 2021 relatif aux listes des prestataires certifiés, et des établissements réputés avoir satisfaits à l'obligation de certification, instaure depuis le 1^{er} janvier 2022 une liste nationale d'opérateurs certifiés dont vous faites partie à ce jour.

Enfin depuis le 1er septembre, l'arrêté du 31 mai 2023, portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, est entré en vigueur.

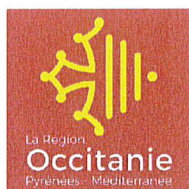
A ce titre et pour pouvoir communiquer sur la qualité de votre organisme, vous devez :

- Formaliser votre droit d'usage des marques Qualiopi et Certif'Région dans vos supports de communication en retournant la charte Qualité datée et signée à qualite_certifregion@laregion.fr
- Afficher au sein de votre établissement, le certificat de labellisation que nous vous avons transmis. Cet affichage est désormais obligatoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Carole DELGA



CERTIFICAT QUALITE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les partenaires du label Certif'Région certifient que les prestations de services de l'opérateur de formation mentionné ci-dessous ont été évaluées et jugées conformes au référentiel Certif'Région par l'auditeur habilité :

AUDITEURS HABILITES CERTIF'REGION	
CIDEES Conseil et formation	

Le label Certif'Région est délivré à :

Raison sociale de l'entreprise		Maison de l'Europe de Nîmes
N° de déclaration d'activité de l'opérateur de formation		91300374530
SIREN/SIRET		32116336200049
Adresse postale		46 - 48 rue de la République 30900 NIMES
Adresse mail		m.stange@maison-europe-nimes.eu
Opérateurs multisites		

Catégorie(s) d'actions :

Action de formation

Date d'attribution du certificat : 18/02/2025

Sous réserve d'un fonctionnement continu et satisfaisant de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : 17/02/2028

Carole DELGA